



Madame le Recteur
Chancelier des Universités
3 avenue Vercingétorix
63000 CLERMONT-FERRAND

Objet : manuels scolaires

Madame le Recteur,

Des enseignants en collège nous informent qu'on exige d'eux qu'ils choisissent de nouveaux manuels scolaires au prétexte que de nouveaux programmes entrent en vigueur à la rentrée prochaine. Or, l'utilisation de nouveaux manuels ne peut être imposée, les crédits attribués aux établissements ne permettent d'ailleurs pas de changer tous les manuels de français, mathématiques et histoire-géographie, ceux de LV en 5^{ème} et ceux de LV2 et Sciences en 5^{ème}, comme préconisé par la circulaire de rentrée.

Au-delà des questions réglementaires et budgétaires, de nombreux collègues souhaitent différer d'un an cet achat important pour plusieurs raisons : choisir aujourd'hui un manuel alors qu'un nouveau mode de fonctionnement par cycle est en cours, leur paraît prématuré. S'engager dans l'achat d'un manuel de cycle ou dans une collection qui « impose » une répartition de contenus nécessite une prise de recul dans la mise en œuvre des programmes. En outre, la qualité des manuels n'est pas toujours au rendez-vous, qualité liée notamment au peu de temps laissé aux auteurs pour les rédiger.

Nous souhaitons que les équipes puissent faire le choix, le cas échéant, de garder ces crédits dans le fond de roulement du collège et de proposer d'effectuer ultérieurement, par exemple en 2017, des « décisions budgétaires modificatives » en CA. Cette possibilité est tout à fait légale.

Nous souhaiterions, Madame le Recteur, que vous vous adressiez en ce sens aux chefs d'établissement des collèges de notre académie.

Soyez assurée, Madame le Recteur, de notre attachement au Service Public d'Education et à ses valeurs.

Patrick LEBRUN

Secrétaire académique